



Société de recherche en orientation humaine

Montréal, le 1^{er} octobre 2007

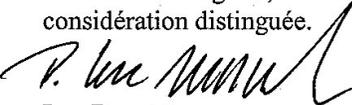
Monsieur Gérald Bouchard, Coprésident
Monsieur Charles Taylor, Coprésident,
Commission de consultation sur les pratiques
d'accommodement reliées aux différences culturelles

Monsieur le Coprésident Bouchard,
Monsieur le Coprésident Taylor,

Il nous fait plaisir de répondre à l'invitation de la Commission sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. La Société de recherche en orientation humaine (SROH) s'intéresse, sous l'impulsion de son fondateur, Moncef Guitouni, à l'identité humaine en parallèle de l'identité sociale et sur les ramifications de cette dualité dans une optique de prévention, d'éducation et d'action sociale. Dans cette perspective, la SROH a organisé plusieurs activités publiques touchant la dynamique du pluralisme, dont le congrès international intitulé «*Bâtir ensemble notre devenir – Un projet singulier pour une société plurielle*». Les différents forums ont fait ressortir plusieurs recommandations qui répondent aux nouveaux défis qu'impose le contexte de pluralité des cultures, des origines ethniques et des religions au sein de la société d'aujourd'hui. Les Actes du Congrès international sont disponibles sur notre site web mais pour les besoins de la Commission, nous vous présentons, à titre de mémoire, les synthèses des forums qui traduisent l'essentiel des réflexions des participants.

Conformément aux critères de la commission, nous joignons également un résumé de deux pages qu'il nous fera plaisir de présenter lors des journées d'audition à Montréal, de même qu'un dépliant de la Société de recherche en orientation humaine. Nous espérons par notre action contribuer à l'émergence de dénominateurs communs qui nous permettra d'aller au-delà de la tolérance vers la solidarité.

Veillez agréer, Messieurs Bouchard et Taylor, l'expression de notre considération distinguée.


Luc Dupont
Président

La Société de
recherche en
orientation humaine
est une organisation
non gouvernementale
canadienne vouée
à la prévention
et à l'éducation,
membre de
la Fédération
internationale pour
l'éducation des
parents (FIEP).

The Society de
recherche en
orientation humaine
is a non-governmental
organisation dedicated
to prevention and
education, a member
of the International
Federation for
Parents Education.

Le 1^{er} octobre 2007

De la tolérance à la solidarité

Mémoire présenté

A la Commission de Consultations sur les pratiques
d'accommodement reliées aux différences culturelles

Par la

Société de recherche en orientation humaine
Une ONG vouée à la prévention, à l'éducation et à l'action sociale.

www.sroh.org

Recommandations de la Société de recherche en orientation humaine

La Société de recherche en orientation humaine (SROH), est une organisation non gouvernementale vouée à la prévention, à l'éducation et à l'action sociale fondée en 1972 par Moncef Guitouni. Pour la SROH, la mise en valeur du capital humain constitue une condition essentielle au développement économique, social et culturel. En 2003, elle a organisé à Montréal, sous l'égide de la Fédération internationale pour l'éducation des parents (FIEP) un important congrès international ayant pour thème ***Bâtir ensemble notre devenir : un projet singulier pour une société plurielle***. Nous avons joint à la présente, pour le bénéfice de la Commission sur les accommodements raisonnables un exemplaire des Actes de ce congrès. Les recommandations mettaient en relief les transformations nécessaires dans les structures sociales pour favoriser une plus grande cohésion compte tenu du pluralisme croissant de notre société. Plus spécifiquement, des recommandations détaillées touchaient les domaines de : l'éducation, la santé, l'administration de la justice, les services sociaux, les médias et l'éducation citoyenne.

Nous sommes à un carrefour où nous devons réinventer la société pour construire un avenir dans lequel chacun peut vivre et sentir qu'il contribue au bien commun.

En s'inspirant de ces travaux, de nos interventions directes, notamment auprès des maisons de la famille, des différents forums publics que nous avons organisés et des travaux parus dans les pages de notre revue Psychologie préventive, nous souhaitons proposer à la réflexion des membres de la Commission neuf recommandations :

1. Il importe de reconnaître l'appartenance de tous les citoyens au territoire. En effet, le milieu dans lequel nous vivons ne peut-être dissocié de nos conditions d'existence. Qu'il s'agisse d'environnement, de milieux urbain ou rural, chaque citoyen du pays a en partage un cadre de vie et a la responsabilité de le mettre en valeur, pas uniquement le consommer. **Le pays appartient aux citoyens d'aujourd'hui mais également aux citoyens de demain, en l'occurrence les jeunes.**
2. Les défis d'une société pluraliste ne doivent pas être relevés que par le gouvernement. En effet, dans une société démocratique, le gouvernement se doit de s'inspirer de la voix de la population. Il faut reconnaître que cette population fait l'objet d'une pression constante voire de conditionnements qui renforcent parfois les stéréotypes tout en influençant des courants de pensée ou des attitudes.

Dans cette perspective, **les citoyens ont un devoir d'apprendre, de découvrir et de s'ouvrir à l'autre** pour cultiver et mettre en valeur des dénominateurs communs et pour neutraliser les efforts consacrés à servir des intérêts autres que ceux du bien commun. **Ils doivent également saisir les occasions pour s'engager de manière active dans la société et dans ses institutions.**

3. Il faut reconnaître qu'au-delà de la dimension rationnelle qui sous-tend la notion de droit, il existe une dimension émotionnelle. Alors que plusieurs adhèrent spontanément à la notion de droit, en pratique plusieurs se heurtent à l'exercice de ces droits, qui provoquent parfois.

Il faut que le pluralisme s'accompagne d'une démarche pédagogique et préventive pour transformer les attitudes et les comportements afin de mettre l'accent sur le partage d'un idéal commun fondé sur la tolérance, le dialogue, le respect et les valeurs démocratiques.

4. L'être humain n'est pas unidimensionnel. Il est à la fois, raison, émotion et instinct. Il importe que les orientations retenues reconnaissent cette dynamique. En effet, l'instinct de survie peut parfois avoir préséance sur les notions de droits. Par exemple, une personne qui est à la recherche d'un travail n'est pas vraiment intéressée à la validation de ses droits devant les tribunaux, mais veut en

tout premier lieu assurer son bien-être et celui de sa famille en obtenant un travail lui permettant d'assurer sa dignité.

Cette dernière peut avoir un impact sur son bien-être émotionnel soit positif, s'il arrive à avoir sa chance ou négatif, s'il se retrouve à vivre une humiliation. Le défi ici n'est pas uniquement législatif ou règlementaire mais relève également d'un effort d'évolution des mentalités pour favoriser une compréhension et des collaborations. Cette dynamique engage aussi bien les citoyens d'origine que les nouveaux arrivants, c'est-à-dire qu'elle doit se faire des deux côtés.

5. Les parents ont un rôle important à jouer pour désamorcer les facteurs d'exclusion ou les stéréotypes et pour favoriser l'apprentissage des valeurs fondamentales de dialogue, de tolérance et de respect car ils sont les premiers animateurs de la plus petite cellule démocratique de la société : la famille. Mais les parents doivent être soutenus dans leur rôle éducatif et avoir accès à des ressources pédagogiques pour les appuyer dans ce rôle qui dépasse celui de pourvoyeurs. L'intérêt que portent les parents à l'avenir de leurs enfants constitue une illustration d'un dénominateur commun qui transcende tous les citoyens peu importe leur origine.
6. L'école est un lieu privilégié de socialisation. C'est le creuset qui permet de forger des valeurs et des normes de fonctionnement communes. Il faut qu'elle soit reconnue comme telle et que les intervenants soient formés aux réalités du pluralisme en reconnaissant la dualité de l'être humain, à savoir son identité humaine en parallèle de son identité sociale et culturelle. Une telle approche permet d'établir des passerelles de solidarité et d'intervention pour favoriser l'émergence d'une plus grande cohésion.
7. Le marché du travail est également un lieu de socialisation privilégié pour les adultes. C'est à travers les collaborations et les tâches réalisées au quotidien que les adultes arrivent à 'décoder' la dynamique sociale et culturelle du pays. Son accès est l'une des conditions sine qua non de la réussite d'une société plurielle.
8. Le Québec est un territoire qui combat pour sa survie identitaire depuis plus de 400 ans. Dans cette perspective, sa population est sensible aux peuples opprimés, étant elle-même animée d'un souci de survie et de préservation. C'est une dimension dont nul ne peut remettre en question la légitimité pour autant que des mesures soient mises en place afin d'assurer l'adhésion des nouveaux arrivants dans une optique de cohésion nationale.

La langue française constitue l'un des éléments contribuant à cette cohésion comme langue commune et d'ouverture sur le monde. Dans cette perspective, elle doit être valorisée. Par ailleurs, dans l'optique de la mondialisation, elle doit s'accompagner d'un effort d'ouverture favorisant l'apprentissage d'autres langues dont l'anglais, compte tenu de notre appartenance au territoire nord américain, Cet apprentissage d'autres langues enrichit la capacité du Québec à innover et à diffuser son savoir-faire à l'étranger. La présence de nouveaux citoyens peut faciliter notre capacité à apprivoiser ou à acquérir cette compétence.

Conclusion

La Société de recherche en orientation humaine estime que la société québécoise doit aller **au-delà de la tolérance pour forger une solidarité** entre tous les membres de la société. Pour ce faire, tous les citoyens doivent être animés d'un idéal commun qui peut s'inspirer des défis qui confrontent l'ensemble des citoyens.

CONGRÈS INTERNATIONAL



organisé sous l'égide de la

Fédération internationale
pour l'éducation des parents (FIEP)

par la



Société de recherche
en orientation humaine (SROH)



*B*âtir ensemble
notre devenir –
un projet singulier
pour une société plurielle

à
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA
les 27, 28 et 29 octobre 2003

Mot du Président de la FIEP



C'est avec grand plaisir que la Fédération internationale pour l'éducation des parents (FIEP) a accepté de placer sous son égide le congrès de la Société de recherche en orientation humaine (SROH) *Bâtir ensemble notre devenir : un projet singulier pour une société plurielle*. Le fruit de ces réflexions paraît aujourd'hui dans les Actes du congrès. En tant que Président de la FIEP, j'ai été heureux d'y participer et de proposer, au nom de notre Fédération, des recommandations qui, nous l'espérons, répondront aux interrogations des parents.

Nous remercions la SROH et son président, monsieur Luc Dupont, pour la qualité de l'organisation et la réussite de cet événement. Depuis plus de 40 ans, la FIEP a pour mission de sensibiliser et de responsabiliser les parents à leur rôle en vue de bâtir un avenir meilleur pour les enfants, adultes de demain.

Nous croyons profondément que l'éducation dépasse le seul fait d'enseigner et que la citoyenneté transcende celui d'occuper une fonction sociale. Un vrai citoyen est aussi un vrai humain. Il est conscient de son présent et il croit indubitablement en l'avenir. Il bâtit sans relâche pour offrir en héritage un avenir unifié au sein duquel les êtres humains sont solidaires, peu importe leur appartenance ethnique, religieuse ou culturelle, car nous vivons désormais dans un village planétaire.

Nous espérons que les Actes de ce congrès sauront vous inspirer, comme ce fût le cas pour nous, afin de mettre en œuvre les voies d'amélioration proposées et de bâtir ensemble cet avenir.



Moncef Guitouni

Président

Fédération internationale pour l'éducation des parents

Mot du Président de la SROH



Il y a environ un an, la Société de recherche en orientation humaine (SROH) organisait sous l'égide de la Fédération internationale pour l'éducation des parents (FIEP) un important congrès international ayant pour thème : *Bâtir ensemble notre devenir : un projet singulier pour une société plurielle*.

Cet événement qui se déroulait à Montréal, réunissait des conférenciers et des participants de premier plan en provenance du Canada et de près de 26 pays qui auront travaillé, trois jours durant, dans le cadre de six forums touchant respectivement : la santé, les services sociaux, l'administration de la justice, les médias, l'éducation et l'éducation à la citoyenneté. Ces travaux auront donné lieu à des échanges très riches en enseignement tout en mettant en évidence la dimension universelle des parents c'est-à-dire leur rôle privilégié en tant qu'éducateur, de modèle et soutien auprès des jeunes ainsi que leur potentiel d'action mobilisatrice au sein des organisations publiques et privées.

Pour favoriser cette cause, il faut travailler à soutenir les parents, trouver des moyens pour les désenclaver afin qu'ils puissent sentir qu'ils disposent en eux-mêmes des moyens pour assumer pleinement leur rôle en qualité de citoyen et prendre part au nécessaire dialogue pouvant contribuer à l'évolution de la société d'accueil enrichie par le pluralisme grandissant de sa population.

Dans l'optique des efforts de prévention, d'éducation et d'action sociale qui nous animent, il nous fait plaisir de vous présenter les Actes de ce congrès qui consolident la synthèse des travaux et des recommandations issues de ce congrès.

Nous espérons que ces Actes sauront donner une nouvelle impulsion à cette cause que la SROH travaille à défendre au Canada et que la FIEP travaille à promouvoir à l'échelle internationale.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Luc Dupont".

P. Luc Dupont

Président

Société de recherche en orientation humaine

Problématique du Congrès

Des peuples à travers le monde se sont transformés sous l'impulsion des courants migratoires. Pour l'UNESCO, l'histoire de l'humanité est faite d'interactions. Il n'existe pas de peuple, d'ethnie ou de race «pure». Toute culture est le fruit de dialogues. Alors que nous sommes bientôt au terme de la Décennie de la lutte contre le racisme, le rêve d'un monde libre de toute haine et de tout préjugé n'est toujours pas réalisé, bien que la science ait démontré récemment, une fois de plus, par l'établissement de la carte du génome humain, que nous appartenons tous à une seule et même famille humaine.

La mondialisation donne lieu à l'émergence de nouveaux tissus sociaux où s'enchevêtrent cultures, traditions, valeurs et religions. Cette dynamique se manifeste plus particulièrement en Occident où la dénatalité et le vieillissement des populations rendent le recours accru à l'immigration indispensable pour subvenir aux besoins des pays.

L'arrivée de nouveaux venus se conjugait autrefois à une population ayant en partage un héritage européen et un indice de fécondité relativement élevé. La situation actuelle s'est largement transformée pour les pays d'accueil comme le Canada, les États-Unis, ceux de l'Europe ou l'Australie au sein desquels le taux de renouvellement des populations a diamétralement chuté. Le nouvel arrivant d'aujourd'hui est informé des besoins du pays d'accueil. Il sait qu'on a besoin de lui et qu'il représente un intérêt.

Cette diversité, source d'une grande richesse, rend plus complexe le processus d'intégration qui touche à la fois la population d'accueil et la population immigrante.

À la lumière de cette évolution dans les besoins, la structure des rapports humains et de la dynamique sociale, une nouvelle vision s'avère nécessaire pour éviter l'exclusion, désamorcer les irritants pouvant être la source d'amertume et de conflits dans le but de recréer une solidarité entre les communautés immigrantes et celle des pays d'accueil.

Dans cette perspective, il est indispensable de réinventer un système social et de définir un nouveau paradigme qui suppose :

- a) de nouvelles approches pédagogiques;
- b) une justice renouvelée et adaptée pour répondre aux besoins du nouveau tissu social global;
- c) une politique familiale qui distingue la famille nucléaire de la famille élargie et qui définit les droits et responsabilités des parents et des enfants;
- d) une politique sociale adaptée.

Il s'avère nécessaire non seulement d'établir des dénominateurs communs entre les citoyens de différents horizons culturels mais également de forger des perspectives d'avenir communes. Quel est le rôle des parents dans cette dynamique? En tant que premiers moteurs de l'unité, comment peut-on les impliquer? Comment cette nouvelle perspective peut-elle se refléter dans les services de santé, l'éducation, les services sociaux, l'administration de la justice et les médias? Comment contribuer à une éducation à la citoyenneté?

Ce dessein revêt une importance singulière pour l'ensemble de la jeunesse afin qu'elle puisse consolider son attachement identitaire et évoluer dans une optique qui prenne en considération la dualité d'appartenance à leur famille et à leur pays d'adoption.

Cet événement international a été l'occasion de dégager une vision d'avenir commune pour permettre à chacun de participer à son expansion et à son développement. La force de la diversité stimule l'intelligence, consolide l'appartenance et enrichit les cultures, prémisses pour apprendre à vivre ensemble.



Synthèse du forum sur la santé



Dr. Yves Brissette
rapporteur

Le Forum sur la santé était présidé par M. Jacques Rhéaume, directeur scientifique de la recherche et de la formation au CLSC Côte des neiges de Montréal. Les distingués conférenciers étaient M. Hubert Brin président de l'Union nationale des associations familiales de France et Mme Latifa Benmani-Smires député et présidente de l'Association pour la protection de la famille marocaine.

Ce forum avait pour tâche d'aborder les questions suivantes :

Comment peut-on enrichir la capacité d'intervention scientifique du système de soins par une meilleure connaissance des croyances, des valeurs sociales et culturelles des patients?

Comment peut-on impliquer les parents?

Comment concevoir des approches préventives qui tiennent compte du pluralisme des patients?

Les conférences

D'entrée de jeu, le président a introduit le débat en présentant des recherches qu'il dirige sur la pratique pluraliste d'une citoyenneté inclusive dans un contexte de santé et de services sociaux. Il a souligné des formes subtiles d'exclusion associées aux valeurs culturelles sous-jacentes au savoir scientifique apparemment neutre de la médecine. M. Rhéaume a notamment posé la question de la conciliation du concept de l'universalité des programmes et de la diversité culturelle et pluriethnique.

S'appuyant sur sa vaste expérience de militant familial et tout en rappelant l'assimilation républicaine caractéristique de la société française, M. Brin a offert une réflexion autour de cinq thèmes principaux :

- Tenir compte des relations historiques entre pays d'accueil et pays d'émigration;
- Rejeter les amalgames faciles et le politiquement correct;
- Analyser objectivement ce qui est propre à la culture et ce qui est indépendant d'elle;
- Considérer la position des enfants dans la relation entre professionnels de la santé et bénéficiaires;
- En regard de la parole publique, distinguer ce qui est propre à la culture et ce qui appartient à la responsabilité des parents.

En terminant, il a souligné que la parole publique doit continuellement rechercher le sens de l'Homme. En matière de santé publique, M. Brin a fait ressortir la nécessité de distinguer le culturel du politique.

Mme Bennani-Smirès a présenté sa réflexion dans un cadre distinguant trois niveaux de santé : physique, psychique et moral. Elle a mis en évidence la nécessité de tenir compte de la spécificité culturelle dans les systèmes de prestation de soins de santé tout en soulignant leurs dimensions psychosomatiques. À travers l'exemple marocain, Mme Bennani-Smirès a décrit les processus de migration interne de la campagne vers la ville qui s'accompagne de défis d'intégration particuliers. Situant son analyse dans un contexte macroéconomique elle a notamment fait ressortir la question du déséquilibre des échanges.



Le président a donné la parole aux participants en posant la question : les différences ethnoculturelles sont-elles d'une autre nature que les différences parents-enfants ou ville-campagne ?

Le débat

Le président de la FIEP a porté à l'attention des participants plusieurs notions dont le concept du stress chez les parents, l'influence émotionnelle de la mère sur l'enfant ou la notion de surdit   émotionnelle li  e    l'angoisse. Au cours du d  bat, il a apport   l'id  e de la signature d'un contrat social par le candidat    l'immigration, comportant notamment des engagements en regard de l'apprentissage de la langue du pays d'accueil. Entre autres, il a recommand   que l'  ducation pr  ventive du racisme et de la x  nophobie vise davantage les parents que les enfants et que soient mis en place des ressources dans les   coles pour que les jeunes immigrants   vitent la d  tresse psychologique associ  e    la solitude.

Devant les imp  ratifs de la sant   publique qui obligeraient    ne pas transiger sur le fond de ces politiques, le rapporteur g  n  ral a amen   les participants    s'interroger sur ce qui pourrait amener les gens    s'y soumettre sans le pouvoir coercitif de la loi. Il a   galement insist   sur la valeur de la Convention sur les travailleurs migrants de l'Organisation internationale du travail et la n  cessit   de son application effective en ce qui concerne l'information sur les pays d'accueil avant l'  migration des travailleurs.

De nombreux participants se sont exprim  s pour mettre de l'avant des propositions, entre autres :

- Le r  le pr  cieux des interpr  tes culturels dans les consultations pour les nourrissons chez les nouveaux arrivants, particuli  rement en regard des tabous;
- La participation des b  n  ficiaires et des communaut  s en relation avec les prises de d  cision, toujours en mati  re de sant   publique, surtout aux niveaux local et municipal;
- La pr  sence d'intervenants en milieu scolaire pour favoriser une meilleure entente et compr  hension entre

parents de diverses cultures; ce r  le pouvant   tre tenu par le quartier dans les pays qui ne peuvent s'offrir ces ressources.

- Privil  gier la comp  tence et la vision humaine ind  pendamment des origines culturelles;
- L'action communautaire pour favoriser la prise en charge des communaut  s pour lutter contre la pauvret  .

M. Brin a pos   la question de la pr  s  ance ou non de la culture sur la vie en mati  re de sant   publique. Il a tenu    souligner qu'on a tendance    ne voir que les dysfonctionnements alors que, tr  s majoritairement, les nouveaux arrivants n'ont pas de probl  mes. Il a insist   pour que les enfants ne soient pas utilis  s comme des m  diateurs entre les adultes et les structures institutionnelles. M. Brin a voulu poser la d  licate question de l'universalit   des r  gimes d'assurance maladie, particuli  rement en ce qui concerne la couverture des immigrants clandestins. Fort de son exp  rience aupr  s des familles en France, il a soulign   la valeur et souhait   la prolif  ration des r  seaux d'  coute, d'accompagnement et d'accueil    la parentalit  , peu importe l'origine des familles.

Mme Bennani-Smir  s a d  velopp   l'analyse globale des conditions socio-  conomiques qui conditionnent ce qui serait une illusoire libert   du choix d'  migrer. Elle a d  plor   que le Sommet mondial de lutte contre la pauvret   n'ait fait l'objet d'aucune suite et souhait   que des pressions s'exercent pour changer les lois internationales. Dans ces conditions et sur un plan   thique, Mme Bennani-Smir  s a remis en question les politiques des pays riches limitant l'accueil des immigrants. Revoir les politiques   conomiques constitue alors un   l  ment incontournable pour revoir les causes profondes de la pauvret  . ◆

Synthèse du forum sur les services sociaux

Le forum sur les services sociaux était présidé par Madame Rae Simpson, directrice du Centre de ressources sur la famille du Massachusetts Institute of Technology, États-Unis et animé par madame Lyliane Laloum et par madame Gordana Matkovic, respectivement, directrice du Département de l'Éducation des parents, Municipalité de Rishon le Zion, Israël et ministre des Affaires sociales de la Serbie.



Mme Micheline Létourneau,

Psyhoéducatrice au
Centre Jeunesse de Montréal,
rapporteur

Ce forum a tourné autour des questions suivantes :

Comment peut-on enrichir le soutien à la famille, à la jeunesse par une approche qui tient compte du pluralisme de la population pour favoriser l'émergence d'une citoyenneté partagée?
Comment associer les parents à cette démarche?

Les conférences

La présidente du forum a abordé la question de la diversité culturelle des pays et le nouveau paradigme qu'elle engendre dans la compréhension et la recherche de moyens pour améliorer l'appui aux familles et aux jeunes. Toutefois, elle démontre que, des recherches et des revues de littérature effectuées aux États-Unis ont fait ressortir que quelque soit la provenance sociale ou culturelle, les familles américaines identifient communément cinq éléments du rôle parental qui contribuent au développement des adolescents. Ces éléments sont :

- L'attachement parental, incluant le soutien et l'empathie à l'égard du jeune
- La surveillance des jeunes et les limites qu'on leur impose
- La sécurité financière et le fait de répondre aux besoins
- La guidance, les valeurs familiales et les compétences parentales
- Le fait d'être un modèle, de conseiller, consulter et enseigner par l'exemple.

La problématique de l'atelier pose la question de l'enrichissement du soutien à la famille et à la jeunesse dans un contexte de pluralisme de la population pour favoriser l'émergence d'une citoyenneté partagée. Pour favoriser l'intégration à la communauté, plusieurs moyens sont suggérés à différents niveaux d'action et de décision.

S'appuyant sur le contexte de la Serbie, madame Matkovic, démontre que dans le contexte d'une importante réforme des services sociaux entreprise depuis 2001, la Serbie a adopté une série de mesures pour soutenir l'intégration de groupes et de communautés victimes d'exclusion sociale, tels que les Romanichels, les amputés de guerre, les réfugiés, les personnes déplacées du Kosovo et du Metohia (Internally Displaced Persons).

Ces mesures d'ordre social, administratif et législatif touchent notamment :

- l'emploi,
- les mesures de soutien social et financier aux démunis et aux familles avec enfants,
- des programmes d'éducation adaptés aux besoins des groupes concernés pour favoriser leur intégration dans le système éducatif,
- des programmes pour améliorer la santé et l'accès aux services médicaux et des programmes de soins préventifs,
- la reconnaissance des droits des enfants et l'intervention au niveau de la violence familiale.

Madame Laloum, pour sa part a décrit le contexte d'Israël en la matière. Israël a développé un système d'accompagnement des nouveaux arrivants depuis 50 ans. Dans ce programme, tous les immigrants, peu importe l'âge ou le pays d'origine est pris en charge sur le plan du logement, de l'apprentissage, de la langue et de l'attribution d'une allocation de vie mensuelle et d'une formation professionnelle ou de la recherche d'un emploi pendant 6 mois.

La politique gouvernementale définit les lois et les avantages des nouveaux arrivants et les municipalités adoptent et complètent ces mesures. Dans le domaine de l'éducation, les écoles ont créé des structures de soutien pour les enfants ; les centres communautaires proposent des activités parascolaires pour compléter l'éducation formelle et permettent une intégration adaptée selon les origines de chaque groupe. On crée aussi des emplois de médiateurs et des intervenants sociaux originaires des populations immigrantes. Cette idée de faire appel à des intervenants de la même origine que les communautés immigrantes est également utilisée dans d'autres projets, notamment un programme montréalais d'intervention préventive auprès de familles jamaïcaines.

Il faut être conscient de la réalité des familles et des enfants qui portent le poids de l'immigration : ils vivent le choc du passage d'un pays à un autre. La création d'un département «Parents et familles» au ministère de l'éducation israélien encourage les parents nouvellement arrivés et les renforce dans leur rôle parental malgré un contexte social différent, en légitimant leur autorité et leur responsabilité malgré la remise en question des normes personnelles et communautaires. Car la famille reste et doit demeurer la valeur sûre et stable malgré les changements géographiques pour diminuer les angoisses et permettre le développement sain des citoyens de demain. Ces mesures sont également motivées par la conviction que les populations nouvellement arrivées contribuent à l'essor du pays.

Le débat

Certaines problématiques et quelques méthodes d'intervention ont été abordées en discussion. En référence aux enfants victimes de violence familiale, et afin de briser le cercle de la violence, on a souligné l'importance d'intervenir auprès de personnes qui commettent ces actes de violence car beaucoup d'entre elles ont subi des abus physiques et perpétuent ce problème.

On a décrit une méthode d'intervention suédoise utilisant le massage pour des enfants victimes de violence. Une telle thérapie peut avoir un effet bénéfique de relaxation sur l'enfant, tout comme l'amour et l'affection lui apportent une sécurité mais il faut aussi lui donner une identité. Au Canada, nous voulons voter des lois pour punir la minorité de parents violents (3-5%) qui risquent d'avoir des impacts auprès de la majorité de parents qui verront ainsi leur autorité diminuée. De plus, de telles lois peuvent avoir pour effet d'enlever la responsabilité aux parents alors que nous devrions plutôt maintenir leur rôle en les aidant à rétablir le dialogue et la communication. Car dès son plus jeune âge, il faut établir une approche humaine chez l'enfant : l'enseignement de la démocratie et du droit à l'expression qui commence dans la famille par l'établissement d'un dialogue et de la communication.

La nécessité de réinventer le rôle des communautés ou des associations culturelles a été mentionnée. Souvent, ces associations ou regroupement organisent des activités dans le but de préserver la culture d'origine mais qui ont parfois pour effet d'exclure les membres de la communauté d'accueil. On propose que ces associations adoptent un double rôle soit celui de la formation à la culture de l'immigrant et la formation à la culture du pays d'accueil par la mise sur pied de projet nécessitant la participation de tous.

D'autres programmes d'intégration des nouveaux arrivants de certains pays connaissent du succès parce que beaucoup de personnes sont unies derrière un même objectif. Ce n'est pas toujours le cas au Canada où coexistent une multitude de communautés poursuivant des objectifs divers. Pourtant, la culture n'est pas l'identité humaine, elle est une complémentarité. Pour unir un ensemble de personnes d'origines diverses autour d'un projet commun, il faudrait peut-être songer à dépasser ces aspects culturels qui les

distinguent pour parvenir à aimer le sens humain au-delà de sa culture.

La pauvreté est un autre facteur important qui contribue à l'exclusion des nouveaux arrivants. Dans des régions comme l'Afrique, elle pousse les gens à migrer dans l'espoir de trouver un mieux-être. Par manque de soutien financier, rien n'est fait pour ces immigrants qu'on accuse d'être responsables de tous les malheurs dans le pays d'accueil.

La pertinence du partenariat entre les gouvernements, les institutions publiques, les organismes privés et les ONG, a été mentionnée par plusieurs intervenants. Des pays, comme la Roumanie, ont connu des révolutions et font maintenant face à de nouveaux phénomènes (les enfants de la rue, la drogue, l'abus dans les familles) et voient la nécessité d'unir les forces de l'ensemble de la communauté. Par ailleurs, lorsqu'on réussit à rallier les gens et les énergies autour d'un projet commun permet d'économiser des efforts et des dollars.

À maintes reprises, il a aussi été question de l'importance de la formation des intervenants sociaux afin qu'ils développent des connaissances et des habiletés à intervenir auprès des membres des communautés culturelles.

Des recommandations ont été prononcées de manière plus formelle :

1. Considérer à la base que nous sommes tous des êtres humains et développer chez nous et chez les enfants une identité solide et construire une société à la hauteur de nos ambitions humanistes.
2. Associer les parents et les organismes de parents à cette démarche.
3. Dans la formation universitaire et communautaire des travailleurs sociaux et des psychoéducateurs, offrir des cours non seulement sur la connaissance des cultures, mais aussi des mentalités et des concepts familiaux dont celui de l'autorité pour mieux comprendre les familles.
4. Élaborer un programme de formation universitaire d'animateurs de groupes de parents.
5. Transmettre sa croyance, sa passion pour l'école des parents. ♦

Synthèse du forum sur l'éducation

Le forum sur l'éducation était présidé par Mme Braslavsky, directrice du bureau international de l'éducation de l'UNESCO, en Suisse, et animé par Mme Elena Zamphir et M. Jacques Édouard Alexis, respectivement, directrice exécutive des Relations internationales et de l'Intégration européenne du ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Jeunesse de la Roumanie et ancien premier ministre d'Haïti et président de la Fondation Éducation et Société, Haïti.



Dr. Denise Normand-Guérrette,

Professeur au département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal, Rapporteur,

avec la collaboration de

Yours Masmoudi

Ce forum a abordé les questions suivantes :

Comment la pédagogie peut-elle composer avec la diversité des salles de classes ?

Quels sont les moyens permettant d'atténuer les incompréhensions résultant des conflits de valeurs entre la vie privée (famille) et la vie publique (école, travail) surtout pour les enfants nés au pays d'accueil ?

Comment comprendre les dimensions interculturelles pour intervenir efficacement sur un plan pédagogique ?

Comment désamorcer l'engrenage de l'exclusion susceptible de toucher les enfants de la deuxième génération de nouveaux arrivants ?

Comment soutenir les parents dans ce processus ?

Les conférences

Pour introduire le thème du Forum Éducation, la présidente a rappelé que « Bâtir ensemble » implique une action conjointe pour construire le futur. Il faut à la fois vouloir et pouvoir agir ensemble.

Mme Zamphir de la Roumanie a expliqué que dans son pays, la réforme de l'éducation tient compte de dimensions sociales afin de mettre en place des mesures de prévention. En ce sens, elle va au-delà de la question multiculturelle pour présenter des mesures qui favorisent l'inclusion de tous, par exemple, les personnes des communautés rurales isolées, des milieux défavorisés ainsi que des minorités culturelles. Il est important de miser sur l'éducation formelle et non formelle comme élément-clé de prévention de la pauvreté et de la marginalisation, car l'éducation donne le pouvoir de s'exprimer. Parmi les moyens mis en place, en voici quelques-uns : programme d'alphabétisation pour les parents, places réservées à des jeunes filles d'une minorité culturelle pour favoriser leur scolarisation (programme qui a donné des résultats probants), enseignement à domicile pour enfants et adultes ayant un handicap, distribution de lait et croissants à l'école, revenu minimum garanti suite à un travail communautaire d'une durée de 72 h, formation et implication de travailleurs sociaux. De plus, deux comités ont été créés pour apporter des solutions:

- Commission interdépartementale pour le travail social

- Commission pour des stratégies anti-pauvreté et la promotion de l'inclusion sociale.

M. Alexis d'Haïti précise que ce sont les conditions démographiques et économiques qui obligent de plus en plus à solliciter ou accepter les mouvements migratoires. Toutefois, il y a un risque d'éclatement social, si on ne réussit pas à réunifier les projets individuels et collectifs. Concernant la dernière vague d'immigrants haïtiens en Amérique, il indique qu'elle est issue de milieux défavorisés et qu'elle vit certaines difficultés, notamment des difficultés à maîtriser les nouveaux codes sociaux, à s'intégrer au marché du travail et à participer à la construction du projet singulier de société. Ces parents sont aussi confrontés à un décalage entre l'école et la culture du milieu familial ce qui entraîne des problèmes intergénérationnels et des ruptures de communication entre parents et enfants, car les parents s'accrochent à des valeurs qui n'ont pas cours dans la société d'accueil et les enfants revendiquent leurs droits. Compte tenu des difficultés rencontrées, voici quelques-uns des moyens proposés : construire des rapports sociaux plus égalitaires entre les différents groupes, utiliser la discrimination positive comme mécanisme d'intégration sociale, favoriser l'accession à une formation intellectuelle et professionnelle de qualité et l'intégration au marché du travail en abaissant les barrières invisibles, insister sur la nécessité d'une coopération école-famille, renforcer les compétences parentales et informer les parents des codes, comportements et normes de la société d'accueil afin qu'ils puissent être des acteurs à part entière et projeter une image positive à leurs enfants.

Le débat

Lors du débat, les participants ont abordé plusieurs points à savoir l'immigration comme une réponse à des besoins, l'être humain au centre des actions à entreprendre, le rôle des parents, l'éducation scolaire et l'intégration au marché du travail.

En abordant le premier point, l'immigration une réponse à des besoins, les participants on a rappelé que l'immigration est une réalité universelle qui existe depuis le début de l'humanité. De nos jours, les raisons sont souvent économiques. Les ressortissants du Sud viennent dans les pays du Nord pour améliorer leurs conditions de vie. Pour leur part, les pays du Nord ont besoin de l'immigration à cause de la dénatalité. Toutefois, il faut être conscient qu'il y a des limites aux possibilités d'un pays de recevoir un grand nombre de personnes provenant d'origines très diversifiées. Certains ont aussi soulevé la question de l'exode des cerveaux des pays du Sud vers le Nord et du dépeuplement des pays du Sud. Par ailleurs, les pays du Sud exportent beaucoup de leurs richesses naturelles vers le Nord où ces produits sont transformés. Ne serait-il pas possible de penser à une solution qui pourrait permettre de mieux équilibrer l'ordre mondial établi.

Deux recommandations découlent de ces constats :

- Lorsqu'une personne déjà formée immigrer, le pays d'accueil pourrait donner un soutien financier au pays d'origine. La somme accordée correspondrait au coût de formation de cette personne dans son pays d'origine.
- La transformation des richesses naturelles devrait se faire sur place dans le pays d'où elles proviennent, ce qui contribuerait à créer de l'emploi et à diminuer l'exode de la population.

Quant au deuxième point, plusieurs participants ont insisté sur l'importance de placer l'être humain au centre des actions à entreprendre plutôt que de souscrire à la logique économique qui prévaut dans le contexte de la mondialisation. On a également souligné la nécessité d'adopter une attitude de respect mutuel et d'égalité entre les individus ainsi qu'entre les nations et de reconnaître l'apport de chacun. C'est la valeur de l'être humain qui doit forcer le respect. Ainsi, pour bâtir ensemble un projet singulier pour une société plurielle, il est prioritaire de mettre l'être humain au cœur des politiques, des programmes et des actions à entreprendre en adoptant une attitude de respect mutuel.

Par ailleurs, on a abordé la question du rôle primordial des parents pour favoriser l'inclusion des enfants de la 2ème et de la 3ème génération. L'éducation transmise par les parents est un pilier pour apprendre à vivre ensemble et le rôle des parents doit être reconnu par la société. Certains participants ont apporté des exemples de projets ayant favorisé l'inclusion des parents et des enfants dans la société d'accueil. Par exemple, au Québec, un projet d'intégration des femmes immigrantes, un programme d'aide aux devoirs et de soutien aux parents à la maison. En Europe, les écoles de parents, un projet de prévention pour les enfants à risque, un cours d'éducation parentale offert aux jeunes de l'école secondaire pour les rejoindre avant qu'ils deviennent parents et agir ainsi de manière préventive.

On a proposé d'élaborer des programmes pour soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle, pour renforcer leurs compétences parentales afin qu'ils puissent assumer pleinement leurs responsabilités. Il est aussi important de leur

donner les outils nécessaires au niveau de la maîtrise de la langue afin qu'ils puissent aider leurs enfants dans leurs apprentissages scolaires.

Pour ce qui est de l'éducation scolaire notamment dans un contexte d'éducation interculturelle, on a suggéré :

- d'inclure dans les programmes de formation des maîtres, des conditions favorisant une ouverture à l'autre, par exemple: la connaissance d'une 2ème langue ou des différentes religions. Les futurs enseignants ont aussi besoin d'acquérir des techniques appropriées pour favoriser l'apprentissage de la langue du pays d'accueil chez leurs élèves.
- d'axer les programmes d'enseignement sur l'enrichissement à travers la diversité plutôt que sur les différences.

Par ailleurs, une participante a souligné que le rejet de l'autre va au-delà des phénomènes de races, de religions ou de cultures, car l'enfant qui ne reçoit pas ce qu'il désire peut adopter une attitude de rejet. Compte tenu de cette réalité, il est nécessaire d'aider tous les enfants à respecter l'autre, à lui accorder le droit d'être différent et le droit de vivre avec ses forces et ses faiblesses.

Au plan pédagogique, un autre participant a indiqué que les écoles internationales pouvaient aussi être une façon de tenir compte des dimensions interculturelles.

Par ailleurs, on a souligné le problème de l'analphabétisme fonctionnel et de la nécessité de développer des moyens pour aider cette importante partie de la population mondiale.

Concernant l'intégration au marché du travail, deux autres recommandations ont été suggérées. Ainsi, il est nécessaire :

- d'établir des mécanismes d'inclusion sociale et professionnelle des nouveaux arrivants en respectant la formation et l'expérience acquise dans leur pays d'origine tout en leur offrant une formation d'appoint pour adapter leur pratique à la réalité de la société d'accueil.
- de favoriser l'inclusion des personnes de diverses origines culturelles dans les différentes fonctions sociales et gouvernementales.

De façon plus globale, les participants ont proposé :

- de créer un observatoire international qui pourrait étudier les déplacements migratoires ainsi que les mécanismes d'inclusion des nouveaux arrivants aux sociétés d'accueil.
- de rechercher un équilibre entre, d'une part, les valeurs de la civilisation globale basées sur le respect de l'être humain et, d'autre part, le développement de l'identité nationale.

On a aussi formulé la demande suivante :

- que la FIEP et la SROH poursuivent l'action entreprise, qu'elles portent les problèmes identifiés à l'attention des dirigeants et qu'elles proposent des politiques et des solutions pour bâtir ensemble un projet singulier pour une société plurielle.

La conférence de M. Assareh a mis l'accent sur l'importance d'éduquer et d'encourager la nouvelle génération à maintenir son héritage et ses valeurs culturelles et sociales. Ceci, par la création d'un sentiment d'appartenance à un groupe et l'obligation de se conformer à ses héritages et ses valeurs. ♦

Synthèse du forum sur l'administration de la justice

Le forum sur l'administration de la justice était présidé par M. Gerry Robinson, membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, et regroupait d'éminents juristes en la qualité de l'Honorable Charles D. Gonthier, Juge à la Cour Suprême du Canada et Son excellence monsieur Idrissa Traoré, président du Conseil constitutionnel, Burkina Faso.



Me Nicole Ladouceur,
rapporteur

Ce forum a abordé les questions suivantes :

Comment la justice peut-elle se renouveler pour s'adapter et prendre en considération l'émergence d'un nouveau tissu social ?

Comment s'assurer que la justice soit appliquée en fonction des faits et gestes de la personne et non pas en fonction de l'ethnicité ?

Comment concilier droits individuels et droits collectifs ?

La formation des juges, avocats, procureurs et policiers doit-elle être actualisée ?

Les conférences

La première conférence a été présentée par l'Honorable Gonthier, Juge à la Cour Suprême du Canada sous le titre : «Droit et morale : la morale comme fondement du droit, l'effet du droit sur l'environnement moral ». Selon lui, le droit et la morale constituent la base sur laquelle on doit réfléchir pour répondre aux questions posées dans ce forum. Pour cela, le juge Gonthier a décomposé son exposé en trois parties.

Dans la première partie, il a décrit la démarche suivie par le système juridique canadien pour distinguer entre droit et morale et a démontré que, pour être respecté, le droit doit avoir un fondement moral et qu'il devrait tendre à améliorer notre environnement moral. Cette partie a permis donc de déterminer dans quelle mesure les lois doivent être une expression morale.

Dans la deuxième partie de son exposé, le juge Gonthier évoque trois grands thèmes sur lesquels pourraient s'affronter les visions divergentes du débat sur le droit et la morale. Ces thèmes sont : liberté et pouvoir; individu et collectivité; village planétaire et régionalisme. Selon l'Honorable juge, la capacité de protéger et de promouvoir notre environnement moral sera jugée sur la façon avec laquelle notre système juridique et la société vont composer avec ces trois thèmes.

Dans la troisième partie de son exposé, le juge Gonthier évoque la valeur de fraternité. Selon lui, cette notion a une place importante dans le mouvement des droits de l'homme. Malgré qu'elle est rarement évoquée directement devant les juridictions, la fraternité est évoquée indirectement à travers des notions connexes comme la solidarité, l'état social, l'équité, la justice et la dignité humaine. Elle repose sur quatre valeurs principales à savoir l'inclusion, l'engagement et la responsabilité, la justice et l'équité et enfin la coopération.

La deuxième conférence était présentée par son Excellence monsieur Idrissa Traoré sous le thème: «Discriminations : le droit, la justice et le principe de l'égalité des chances». Son allocution a porté sur trois volets : les discriminations positives, les discriminations proscrites et les pistes de solutions pour rendre plus efficace la lutte contre les discriminations.

Par discrimination positive, le président du Conseil constitutionnel du Burkina Faso, entend dire les mesures spécifiques à prendre pour permettre à un groupe en position d'infériorité de compenser ou de réduire les inégalités réelles qu'il subit. Selon lui, la discrimination positive se justifie par les valeurs comme la solidarité, la fraternité, la dignité humaine, l'état social, l'équité etc. Elle est légiférée par les lois et la jurisprudence et ce, dans les domaines politique, social culturel et religieux.

Quant aux discriminations proscrites, Son Excellence monsieur Traoré se réfère à toute distinction, exclusion restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique dans le but de compromettre la reconnaissance et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel.

La lutte contre les discriminations proscrites se fait, d'après le président du Conseil constitutionnel du Burkina Faso, par l'adoption d'une politique nationale. Cette politique doit atteindre plusieurs objectifs. Nous citons par exemple ces deux objectifs: permettre aux associations anti-racistes d'ester en justice ou d'intervenir sans limitation de compétence et élargir la liste des infractions à tous les comportements discriminatoires.



Le débat

La discussion a porté sur deux thèmes : d'abord la signification et les fondements même de la justice et ensuite sur l'administration de la justice.

La session de discussion a débuté avec une affirmation générale acceptée par tous : celle voulant que nos sociétés sont de moins en moins définies par des frontières géographiques et que les conventions internationales jouent un rôle grandissant dans la définition des normes sociales que se donnent les sociétés. Dès lors se constitue le défi pour toute société : devant le pluralisme de croyances, de valeurs, de coutumes comment faire pour que nos systèmes juridiques évoluent dans le respect d'un tel pluralisme, d'une telle diversité. Comment concilier le respect des droits de l'individu avec ceux de la collectivité, surtout lorsqu'il s'agit d'un nouvel arrivant et de son pays d'adoption?

Pour ce faire les participants ont examiné les préceptes fondamentaux de la justice, du droit et de la morale comme éléments de base pour la gouvernance de la société.

Il a été question de la double attente vis-à-vis son système de justice : nous nous attendons que les valeurs et morales trouvent leur expression dans nos lois puisque le droit est un système de règles de conduite de l'individu en société.

Deuxièmement, pour protéger ce fondement moral d'une société issu d'un consensus, nous nous attendons à ce que les lois doivent permettre de trancher des litiges de façon juste et sans arbitraire ni d'imprévisibilité.

Il a été question également des trois relations qui existent au sein de cette dynamique quant aux fondements de la société qui, de par leur nature, suscitent des tensions : s'expriment en termes de tensions d'équilibre : la relation entre la liberté et le pouvoir (ou droits et devoirs), entre l'individu et la société (l'individu vit-il seul ou fait-il partie d'un tissu collectif?) et enfin, entre les régionalismes et le village planétaire, qui assez curieusement, malgré le fait qu'ils soient contraires, sont deux forces en émergence.

Pour aider dans la recherche de solution à une dynamique qui trouve son origine sur le plan international, nous avons été

transportés en 1948 lors de la rédaction de l'article premier de la déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule que : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Cette notion de fraternité, que d'autres appelleraient solidarité, doit animer les comportements et contient quatre préceptes : l'inclusion, la responsabilité, la justice et l'équité, et la coopération. Ces préceptes sont l'expression même de la dignité humaine et doivent être à la base de la société.

Si l'intégration des personnes issues de différentes cultures est nécessaire pour la stabilité sociale et représente une force unificatrice pour la société alors toute forme de discrimination doit être combattue. Si le système de justice représente l'expression des valeurs intrinsèques de dignité et de fraternité, alors forcément il doit protéger les valeurs de la société par les règles de droit.

Or force est de constater que la société évolue et que les évolutions du système juridique n'ont pas toujours suivi. Il est nécessaire que l'administration de la justice puisse outiller les parties afin que justice puisse être faite. Ainsi, la victime doit avoir confiance que sa plainte sera reçue et traitée équitablement et selon la règle de droit. L'appareil doit être sensibilisé au fait que la notion d'autorité, de police et de droit n'est pas bien comprise par les nouveaux arrivants qui ont souvent d'autres vécus.

Il faut adapter les règles aux situations où la preuve est difficile à obtenir. Il faut s'assurer que les victimes ont les moyens de faire valoir leurs droits ou encore qu'elles ne subiront pas de conséquences désagréables pour les avoir exercé. Enfin, tous étaient d'accord qu'une sensibilisation et une éducation accrues des intervenants dans l'administration de la justice est plus que nécessaire. Ainsi, l'administration de la justice est le reflet de l'homme, forcément, elle sera imparfaite d'où la nécessité d'une éducation. Mais il ne faut pas se limiter à l'administration de la justice. L'éducation doit aussi se faire au niveau comportemental, c'est à dire qu'il faut avoir une meilleure compréhension humaine de solidarité et de fraternité. ♦

Synthèse du forum sur les médias



Mme Monique Laboureur

Vice-présidente de la FIEP,
rapporteur

Le forum sur les médias, tenu le 28 octobre à Montréal, a été présidé par M. Peter Desbarats, professeur émérite à l'université of western Ontario au Canada, et animé par M. Moncef Guitouni, président de la FIEP, et M. Philippe Bélisle ancien journaliste et consultant en communication, Canada.

Ce forum a analysé les questions suivantes :

Quelle est l'influence des médias dans le façonnement de nos perceptions et de notre connaissance de l'autre?

Quelle est leur responsabilité?

Peuvent-ils être encadrés?

Comment peuvent-ils devenir un facteur d'inclusion?

Comment peuvent-ils collaborer en renforçant la compétence éducative des parents?

Les conférences

Le président, M. Peter Desbarats a posé les questions suivantes :

Quelle est la responsabilité des médias ? Les médias peuvent-ils participer à l'éducation? Peuvent ils porter et faire avancer les valeurs démocratiques dans un pluralisme racial, linguistique et culturel ?

Selon M. Desbarats, les médias comme la presse écrite, parlée et télé-difusée essentiellement les «nouvelles», reflètent les changements d'une société plurielle irréversible. Ces médias préconisent la liberté d'expression et la vérité quelle qu'elle soit trop souvent au péril de la vie des journalistes.

M. Philippe Bélisle regrette qu'en dépit de la présence indéniable des médias multiculturels dans les différentes presses, on n'y trouve pas de véritable dialogue interculturel. En effet, Ces médias proposent des contenus généralement propres aux groupes culturels ciblés et reflètent assez peu les enjeux de la société d'accueil. D'après M. Bélisle, le dialogue entre différentes cultures devrait se faire dans l'ouverture d'esprit et non dans la confrontation.

Par ailleurs, il remarque que l'existence de peu de journalistes issus des minorités culturelles au Québec, sauf peut être à la radio, dans ces médias fait que celles-ci ne s'y reconnaissent pas.

M. Moncef Guitouni part du fait que la présence des médias dans les foyers et dans les écoles n'est pas simplement avantageuse mais elle est aussi contestée. Selon M. Guitouni, nous commençons à peine à réaliser les dangers de l'influence de la télévision sur l'être humain. Ces dangers touchent à la fois la culture, l'éducation et la personne elle-même.

Parmi ces dangers, M. Guitouni cite, les ondes alpha, la pensée unique, le matraquage publicitaire, la manipulation, la violence etc. auxquels les jeunes sont confrontés au quotidien. Ainsi, les ondes alpha influencent le psychologique, le neutralisent et le rendent passif. Le cerveau se limite donc à recevoir l'information sans d'abord l'analyser et la comprendre. De plus, malgré qu'il entraîne une maturité intellectuelle précoce chez l'enfant, le matraquage et la stimulation intensive des images engendrent également une maturité affective retardée.

M. Guitouni remarque aussi que face à l'occupation des parents, les enfants se trouvent livrés à eux mêmes face aux médias (télévision, Internet, etc.) qui peuvent les entraîner à suivre des lignes de conduite dictées à distance.

Afin d'arriver à gérer ça pour les enfants d'aujourd'hui et ceux de demain, M. Guitouni, met en évidence la responsabilité des médias et le rôle éducatif et la responsabilité des parents comme pistes de solutions indispensables.



Le débat

M. Philippe Bélisle a porté l'attention des participants à l'exemple suivant : les médias ont accéléré la fin de la guerre au Vietnam.

Pour ramener au thème du forum, il a posé une question qui touche à sa vie de père et de journaliste : « comment un parent journaliste bossant tous les soirs à la télé, peut-il interdire la télé à ses enfants pendant toute la semaine? Les réponses proposées sont les suivantes : les parents devraient contrôler et éduquer. Ils peuvent limiter la télévision mais l'ordinateur, Internet en particulier, reste très peu gérée et limitée.

Lors du Débat, les participants ont soulevé certaines questions telles que : Quel est le rôle de la télévision publique? Quel prix la société est-elle prête à payer pour une presse de qualité, quand on sait qu'il faut 12 000 \$ par an pour assurer un correspondant de guerre?

Parmi les réponses à ces questions, les participants ont suggéré de :

- Dénoncer les feuilletons et les séries diffusées sur toutes les chaînes du nord au sud.

- Faire attention à l'invasion par l'image et par l'information. Elle perturbe la vie familiale, le comportement social, la capacité de réflexion et de communication.

- Il y a de bons et de mauvais médias, il faut absolument éduquer à la faculté de choisir. C'est le rôle des parents et des éducateurs dans un dialogue indispensable avec les enfants.

De manière générale, les participants ont noté que les médias ont un rôle à jouer dans la promotion des valeurs démocratiques d'une société. Pour cela, la presse doit rester libre mais gérée avec une éthique et encadré par une sorte de corporation professionnelle. En effet, presque plus de journalistes de carrière, la plupart sont dans la plupart des cas des pigistes trop souvent obligés de faire abstraction de leur éthique journalistique pour vendre leur papier.

Par ailleurs, les participants ont mis l'accent sur l'importance de l'attitude critique chez l'individu, la famille et la société. Elle permet d'éviter la désinformation qui peut être lourde de conséquences et peut avoir quelquefois une connotation raciste. ♦

Synthèse du forum sur l'éducation à la citoyenneté

Le forum sur l'éducation à la citoyenneté a été présidé par M. Jean-Pierre Charbonneau, député à l'assemblée nationale du Québec au Canada, et animé par les conférenciers Mme Francine Sénécal, Vice présidente, Conseil exécutif de la ville de Montréal, Québec, Canada et M. Jacques Paquette, directeur général, direction générale du multiculturalisme et des droits de la personne du ministère du Patrimoine Canadien.



Mme Mireille Appolon,

Présidente de l'Association
des femmes immigrantes
de l'Outaouais,
rapporteur

Ce forum s'est intéressé de près aux questions suivantes :

**la vie en société suppose des droits et des responsabilités.
Comment pouvons-nous apprendre à vivre ensemble par une meilleure
connaissance de l'autre?**

**Comment pouvons-nous composer avec les différentes conceptions de citoyenneté
qui se manifestent selon les divers horizons culturels?**

**Comment bâtir, à partir de nos dénominateurs communs, une citoyenneté
partagée, inclusive, dans une optique de développement durable?**

Les conférences

Le président du forum a introduit son allocution en proposant une définition de la citoyenneté basée sur la responsabilité individuelle à 3 niveaux :

- Responsabilité de connaissance - le citoyen doit avoir connaissance et conscience de son groupe social d'appartenance
- Responsabilité de participation à la vie de la Citée
- Responsabilité de choisir - de décider, d'assumer le devoir de citoyen, le pouvoir politique

Par la suite, Mme Sénécal a présenté la position et la responsabilité de la ville de Montréal envers les immigrants. Elle a expliqué comment la ville assume le mandat d'accueil et d'intégration des immigrants. Elle a débuté sa présentation par quelques statistiques démontrant que Montréal est la 3ème porte d'entrée des immigrants au Canada après Vancouver et Toronto. Puis, elle a parlé des défis que la diversité ethnique offre à l'administration municipale; le principal défi étant l'intégration harmonieuse des immigrants. L'éducation à la citoyenneté est l'élément moteur de cette intégration.

Les politiques d'intégration élaborées par la ville font référence aux valeurs d'inclusion, d'égalité et d'accessibilité des services à tous les citoyens. L'éducation à la citoyenneté est devenue un élément important de la gestion municipale. Le dernier Sommet de Montréal a proposé une série de mesures visant la réalisation de cette politique. Des mécanismes de consultation et de concertation ont été mis en place et 6 axes d'intervention ont été identifiés pour favoriser la participation et la représentation de tous les citoyens, l'accès universel aux services et mettre en valeur le caractère cosmopolite de Montréal. Par ailleurs, des projets structurants ont été élaborés et mis en place dont un projet de formation des employés municipaux à la diversité ethnique et un projet d'appui aux initiatives issues des communautés ethnoculturelles. La Ville a aussi mis en place des structures institutionnelles visant la population immigrante telle l'Office de consultation. Un poste d'ombudsman a été créé, un Bureau des relations interculturelles et un Conseil interculturel ont été mis en place. Un ensemble de dispositifs du gouvernement provincial viennent compléter ces outils tel le Carrefour d'intégration.

Le Conseil municipal a adopté en septembre dernier un nouveau modèle d'organisation qui promeut la décentralisation de certains services et devrait les rendre plus accessibles et adaptés aux besoins et à la spécificité des communautés ethnoculturelles.

Ces structures affichent une bonne coordination des actions et les projets mis en place commencent à avoir un impact positif et significatif notamment au niveau de l'appropriation des activités d'éducation à la citoyenneté par les communautés ethnoculturelles.

Mme Sénécal a terminé son exposé en rappelant que la vision stratégique de la Ville de Montréal vise l'inclusion sociale. Les principes d'équité et d'accessibilité en sont à la

base. Les responsables municipaux sont en recherche continue de moyens d'accroître la contribution de l'immigration à son développement.

Monsieur Paquette a rappelé, en début de propos, les questions posées à ce Forum telles qu'elles figurent dans le programme. Il a indiqué que son exposé portera sur 3 points :

- 1- une brève description de l'évolution du fait migratoire au Canada
- 2- les principes et politiques du gouvernement canadien relatives à la diversité ethnique
- 3- les caractéristiques de l'approche canadienne en matière de citoyenneté

Au niveau de l'évolution de l'immigration au Canada, M. Paquette expose et commente un ensemble de statistiques qui démontrent que :

- le Canada est un pays issu de l'immigration,
- le flux migratoire s'accroîtra au cours des prochaines années pour constituer le principal facteur de renouvellement de la population

- le visage du Canada se modifiera au cours des prochaines années de sorte que le Canada de demain sera très différent du Canada d'aujourd'hui.

Au chapitre des principes et des politiques M. Paquet a parlé de la Charte des droits et libertés et de la politique du multiculturalisme. Les principes d'identité et de diversité, de justice sociale, de respect des valeurs canadiennes fondamentales et de participation citoyenne sont à la base de la société canadienne.

Il a fait ressortir que l'application des politiques d'intégration rencontre des obstacles. Plusieurs études démontrent que tous les Canadiens ne sont pas traités de façon équitable. Pour étayer ses propos, il a donné quelques statistiques sur la participation civique des immigrants faisant ressortir une discrimination envers certains groupes ethniques.

Dès lors, il invite les Canadiens à être conscients de ces obstacles en particulier le racisme et l'exclusion. D'après lui, l'éducation joue un rôle important dans la compréhension entre communautés immigrantes et société d'accueil; l'éducation parentale est une clé importante de l'éducation à la citoyenneté.

En conclusion, il réitère que l'approche canadienne est basée sur une volonté de citoyenneté partagée au sein de la société d'accueil, guidée par de grandes valeurs d'inclusion, d'équité, de tolérance et de pleine participation à la vie citoyenne.

Le débat

M. Charbonneau, tout en remerciant, les conférenciers a mis en perspective quelques éléments de leurs présentations:

- L'approche québécoise n'endosse pas le concept de multiculturalisme du gouvernement fédéral,
- Les responsabilités citoyennes sont les mêmes pour tous, immigrants ou pas,
- Nous devons mieux maîtriser nos façons de faire ensemble, notamment en ce qui concerne l'organisation du bien commun
- Nous devons améliorer la gouvernance du pays, l'éducation à la citoyenneté est une voie excellente.

Les questions ont été diversifiées et ont donné lieu à des compléments d'information et à des commentaires. Des suggestions ont été faites pour une éducation à la citoyenneté.

Les interventions sont résumées ci-dessous:

- l'action gouvernementale en matière d'éducation à la citoyenneté s'adresse à l'ensemble des citoyens issus ou non de l'immigration. Elle prend diverses formes - de la campagne d'éducation civique en partenariat avec des associations sur des thématiques spécifiques et qui s'adressent à l'ensemble des citoyens, - au programme d'éducation dans le système d'instruction publique qui cible les étudiants et leur offre des occasions d'apprentissage à la démocratie. Il demeure néanmoins divers chantiers à couvrir pour améliorer notre capacité citoyenne. Les États généraux sur les institutions démocratiques du Québec en identifient plusieurs.
- Les participants ont indiqué que l'École et le Quartier sont les lieux les plus propices à l'éducation à la citoyenneté. Ils offrent des lieux de rencontre où parents et enfants apprennent à mieux se connaître et à vivre ensemble dans le respect des différences. Les participants ont fait

ressortir l'importance des réseaux d'intégration tels que les associations ethniques qui facilitent l'intégration des nouveaux arrivants en agissant souvent comme décodateur social. Les associations ethniques peuvent donc se positionner comme acteurs pouvant faciliter l'intégration des immigrants aux autres communautés et à la communauté d'accueil.

- Ils ont noté que les jeunes vivaient plus souvent et plus facilement la diversité ethnoculturelle que leurs parents; cela pouvait être dû à leur expérience personnelle et leur proximité avec d'autres cultures. Les jeunes ne voient pas de problèmes à vivre et cohabiter avec d'autres cultures, d'autres races. Les programmes de connaissance ethnoculturelle et d'éducation doivent être donc modulés en fonction des comportements de chaque génération.
- Les participants ont noté l'importance de donner un signal de bienvenu aux nouveaux arrivants. Dans une société qui se veut et qui est devenue innovatrice grâce à l'immigration, la reconnaissance des diplômes et des expériences professionnelles acquis à l'étranger ferait bien partie de ces signaux de bienvenue et constituerait l'expression d'acceptation et de valorisation de l'expertise étrangère.
- Il faudrait aussi qu'au-delà des discours politiques, la représentation des communautés ethnoculturelles se reflète tant dans les institutions publiques que dans le secteur privé et dans les organisations de la société civile. Une représentation adéquate des minorités visibles au sein de ces institutions serait un signal positif aux communautés immigrantes et faciliterait leur participation citoyenne.

M. Charbonneau conclut le forum en soulevant la question de la capacité d'absorption : Comment répondre aux nécessités de l'intégration dans le respect et la survivance de la société d'accueil ? ♦



Société de recherche en orientation humaine

Depuis 1972 : éducation, prévention, action sociale



*La mise en valeur du capital humain
d'une société constitue une condition essentielle
au développement équilibré de son potentiel
économique, social et culturel.*

*La Société de recherche en orientation humaine
(SROH), un organisme à but non lucratif voué à
la prévention, à l'éducation et à l'action sociale,
se distingue par la pertinence des thèmes
qu'elle traite depuis sa fondation en 1972.*



Fonctionnement de l'organisme

Organisme à but non-lucratif, la SROH compte des membres riches de formations et d'expériences professionnelles diversifiées, qui agissent, dans leurs milieux respectifs, comme autant d'agents multiplicateurs. Le caractère multidisciplinaire de l'organisation est l'un de ses signes distinctifs de même que sa conviction de la nécessité de développer une compétence humaine en parallèle d'une compétence professionnelle.

La SROH conformément à ses statuts convie annuellement ses membres à une Assemblée générale qui a pour objet de faire le bilan de ses activités, d'élire ses administrateurs et de préparer la programmation de ses activités.

La réalisation des activités de la SROH est rendue possible, en grande partie, grâce à l'engagement bénévole de ses membres et du soutien ponctuel des secteurs publics et privés.

Accrédité auprès des ministères du Revenu, la SROH est habilitée à émettre des reçus pour dons de charité.

Sa mission

La SROH œuvre à promouvoir une vision globale de l'être humain qui dépasse la spécialisation. La notion de prévention préconisée par la SROH n'en est pas une de dépistage des individus potentiellement inadaptés; elle est plutôt axée sur l'éducation et la formation des individus et s'inspire de l'approche de son fondateur, Moncef Guitouni, qui propose, entre autres, une démarche d'amélioration, de renforcement et d'évolution de la personne.

La diffusion des travaux de la SROH vise à apporter un éclairage nouveau sur la dynamique du comportement humain et sur les variables intra et interpersonnelles qui agissent sur les capacités d'apprentissage et de communication des personnes dans une optique qui tienne compte du nécessaire équilibre entre le bien-être individuel et le bien commun que suppose la vie en société.

Un organisme tourné vers l'avenir

La mondialisation et les transformations qu'elle opère dans tous les aspects de notre vie contemporaine est en voie de bouleverser les rapports humains au sein des familles, à l'école, et dans l'ensemble des sphères d'activités de notre société.

L'exclusion qu'elle suscite et l'individualisme qu'elle cultive pose de nouveaux défis, car si la mondialisation assure un meilleur bien-être et une mobilité accrue pour certains, elle en relègue d'autres à cantonnement et à une condition de précarité et de pauvreté.

Cette polarisation au sein de notre société et même à l'échelle internationale nous interpelle pour intensifier au sein de la population une conscientisation, un changement d'attitude qui engendre une véritable action de protection de l'environnement physique et humain.

Les mouvements migratoires conjugués à une plus grande internationalisation des institutions et organisations nous amènent à réfléchir sur l'importance d'établir des dénominateurs communs qui vont au-delà des origines ethniques, des religions et des cultures.



Fondements et objectifs

La reconnaissance de la dualité qui caractérise la personne, à savoir l'identité humaine en parallèle de l'identité sociale, constitue l'un des fondements de l'approche multidimensionnelle de Moncef Guitouni. Cette distinction permet de mieux comprendre les éléments qui sont propres à la personne et ceux issus de sa culture ou du milieu social à l'intérieur duquel elle œuvre.

Dans cette perspective, les objectifs fondamentaux poursuivis par l'organisme sont les suivants :

1. Le premier vise la consolidation de l'équilibre personnel de l'individu par le renforcement de son identité humaine et de son identité sociale, ceci dans le but de développer une compétence à la fois humaine, relationnelle et professionnelle qui constitue une condition nécessaire à la réalisation du second objectif.
2. L'engagement responsable de l'individu dans l'exercice de sa profession ou de son métier et dans son rôle de citoyen, engagement alimenté par la volonté d'amélioration continue au sein de la collectivité, le respect de la valeur humaine et le sens de la coopération.

Plus précisément, la SROH cherche à :

- Mettre à la portée de la population une démarche de prévention qui prend en considération la globalité de la personne;
- Sensibiliser les parents, jeunes et intervenants à la nécessité non pas de défendre une structure familiale, mais de favoriser une vie de famille saine et équilibrée;
- Aller au-delà du changement des structures pour investir dans l'amélioration de la compétence des personnes;
- À faire émerger chez les jeunes, leur sens de responsabilité vis-à-vis eux-mêmes et la collectivité en cultivant l'importance du dépassement dans l'action;
- Établir les assises nécessaires à la manifestation d'un authentique esprit de coopération.

Au plan de l'éducation, la SROH a travaillé dès ses débuts, à conscientiser les responsables et les éducateurs aux conséquences humaines et sociales de la marginalisation de l'enfant au sein du milieu scolaire et a diffusé une nouvelle approche pour comprendre les inadaptés.

Au plan de la famille, l'organisation a démontré l'importance de travailler à son renouvellement comme rempart contre le conditionnement et la robotisation des individus et comme lieu privilégié de développement de l'identité humaine de l'enfant.

Quant à son impact sur la jeunesse, qu'il suffise de mentionner les coûts économiques, sociaux et humains évités à la société en aidant un grand nombre de jeunes à devenir plus équilibrés grâce au renforcement de leur identité humaine et sociale, ou encore la valeur des interventions réalisées auprès des parents et des intervenants afin de leur fournir des outils pour développer une plus grande compétence dans leurs relations avec les jeunes.



Les domaines d'action

La SROH organise des activités publiques qui visent à :

- Soutenir l'action éducative des parents et des intervenants;
- Proposer aux parents et aux enseignants des moyens pour renforcer l'identité personnelle et professionnelle des jeunes;
- Aider les personnes à développer leurs capacités afin de faire face au stress et aux exigences de la vie;
- Favoriser l'établissement d'un réseau d'entraide pour les jeunes et les parents.

Les Éditions de la SROH

- La SROH édite la revue *Psychologie préventive*.
- D'autres ouvrages sont publiés et décrits dans la rubrique *Livres* de notre site web.

La SROH gère deux programmes dans le milieu :

• Programme intergénérationnel

Dans des écoles de la province, des aînés sont invités à rencontrer des écoliers dans le cadre d'activités scolaires ou parascolaires.

Objectif :

Développer une relation interpersonnelle basée sur la connaissance mutuelle de deux générations.

• Formation des parents

Dans des Maisons de la famille, offrir un soutien aux parents qui vivent des difficultés avec leurs enfants.

Objectif :

Aider les parents à développer des ressources éducatives dans une optique de prévention.

**Fondateur et
Président honoraire**
Moncef Guitouni

Président
P. Luc Dupont

Vice-présidente
Ghislaine
Picard-Mayer

Secrétaire général
Pierre De Serres

Trésorier
Serge Trépanier

Rédactrice en chef
*Psychologie
préventive*
Pr Joanne Pharand

**Responsables de
Comités et de
Commissions**
Micheline Létourneau
Monique David

Site web
Paul Leduc

**Membres du Conseil
d'administration**
Micheline Létourneau
Michel Pépin
Yvan Toupin

Pour nous contacter :

**Société de recherche
en orientation
humaine (SROH)**
2120,
rue Sherbrooke Est
Bureau 212
Montréal, Québec,
Canada H2K 1C3

Téléphone :
(514) 523-5677

Télécopieur :
(514) 523-9999

Courriel:
info@sroh.org

Web: www.sroh.org

sep2006

Réseaux

- Membre de l'*Association l'amitié n'a pas d'âge*, un regroupement d'organismes qui oeuvre à promouvoir le dialogue intergénérationnel.
- Membre du *Regroupement inter-organisme pour une politique familiale au Québec (RIOPFQ)* qui, entre autres, agit auprès des pouvoirs publics et des médias pour promouvoir les intérêts des familles.
- Membre de l'*Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)* qui a pour mission de promouvoir, améliorer et maintenir la santé et le bien-être de la population québécoise.
- L'action de la SROH n'a pas qu'une portée nationale mais aussi internationale à travers, notamment, son affiliation avec la *Fédération internationale pour l'éducation des parents (FIEP)*.*

* La FIEP est une organisation non gouvernementale, reconnue par le Conseil économique et social des Nations Unies, l'UNICEF, l'UNESCO, l'Agence de la Francophonie et le Conseil de l'Europe.